

ANNEXE AU CAS PAR CAS

EARL L'Hommère

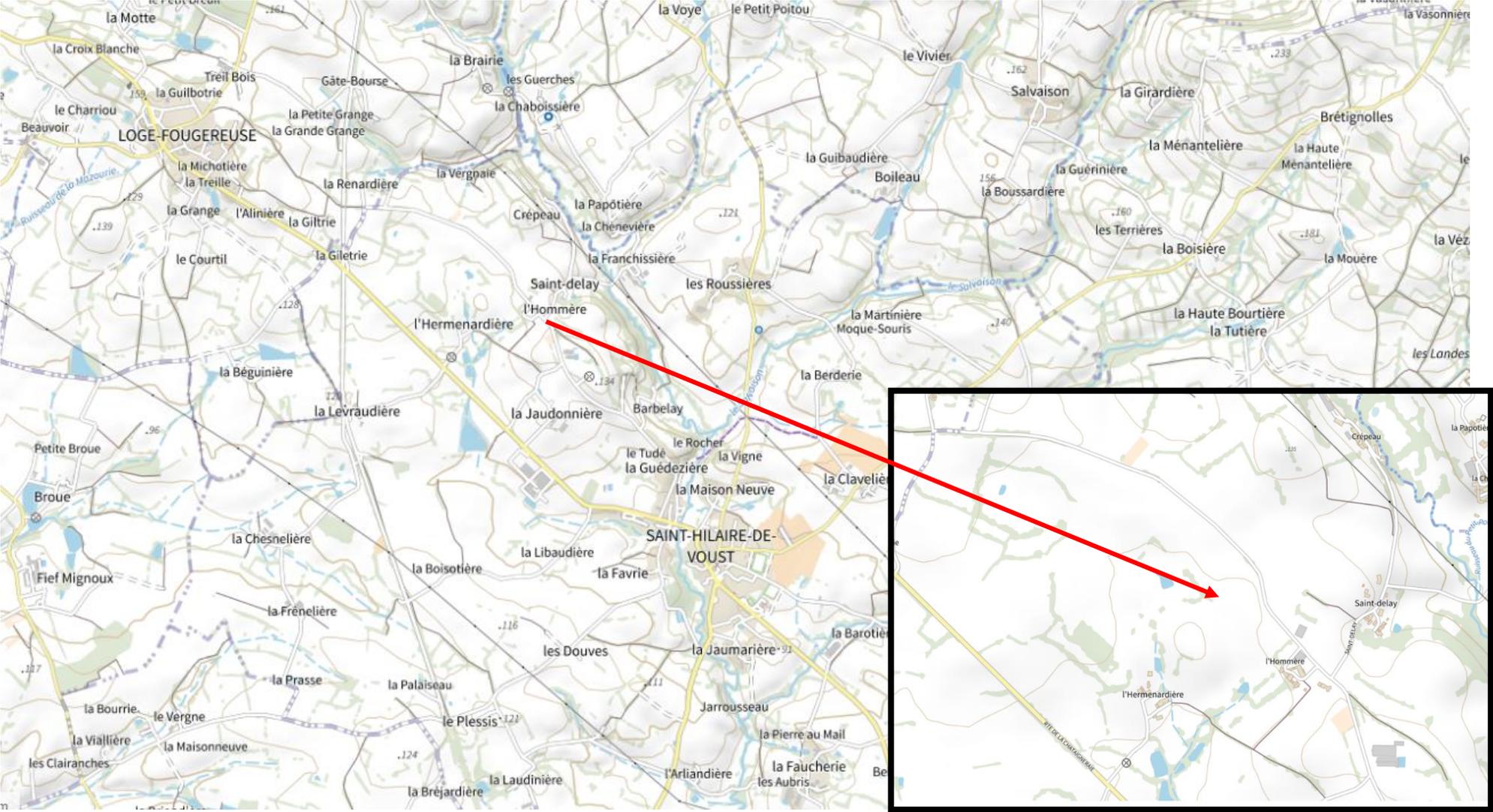
L'Hommère

85120 St Hillaire de Voust

Table des matières

Plan de situation 1/25 000	3
Photographie de la zone d'implantation :	4
Plan du projet	7
Plan des abords du projet (photographie aérienne 10/05/2022) :	8
Natura 2000 :	9
Mesure ERC	10
Inventaire Zone humide	11
Méthodologie de l'inventaire	11
Zone d'étude :	13
Parcelle irrigable	20
Coupe d'une canalisation :	21
Zone humide du parcellaire irrigable :	21
Ouvrage de prélèvement en cours d'eau :	22

Plan de situation 1/25 000



Photographie de la zone d'implantation :

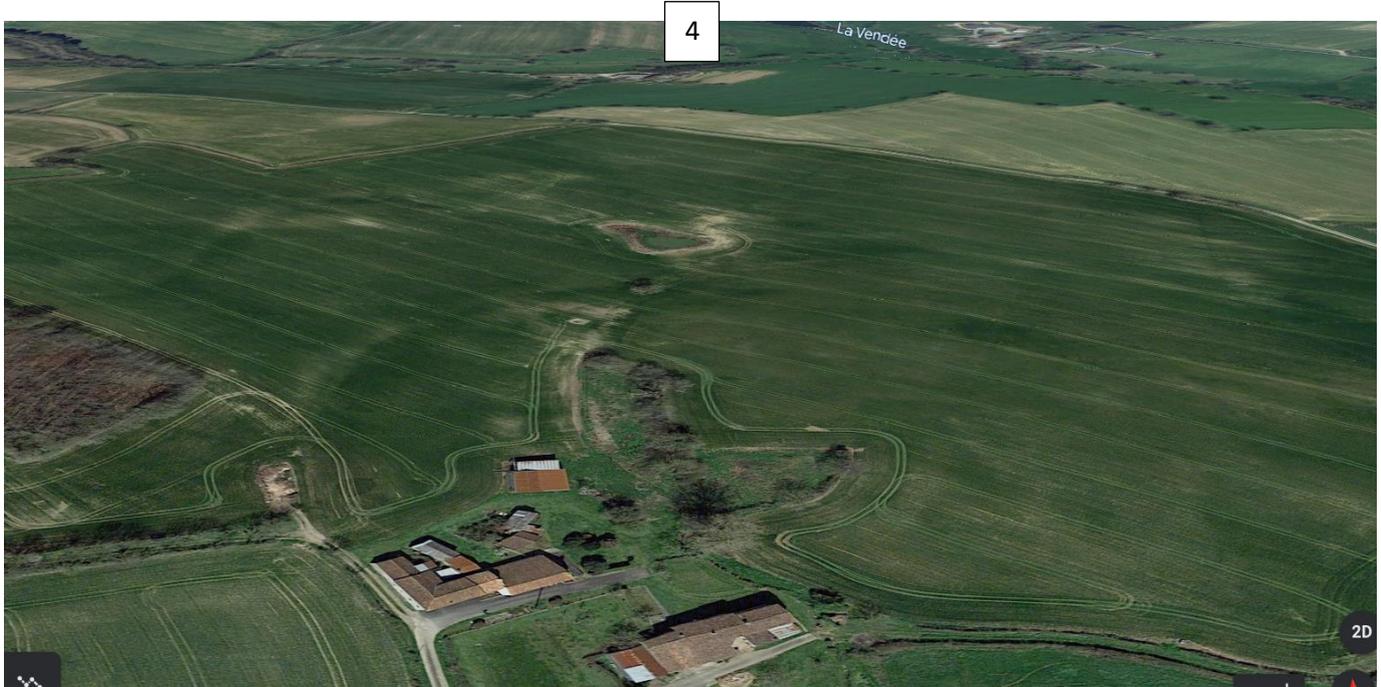


1



2

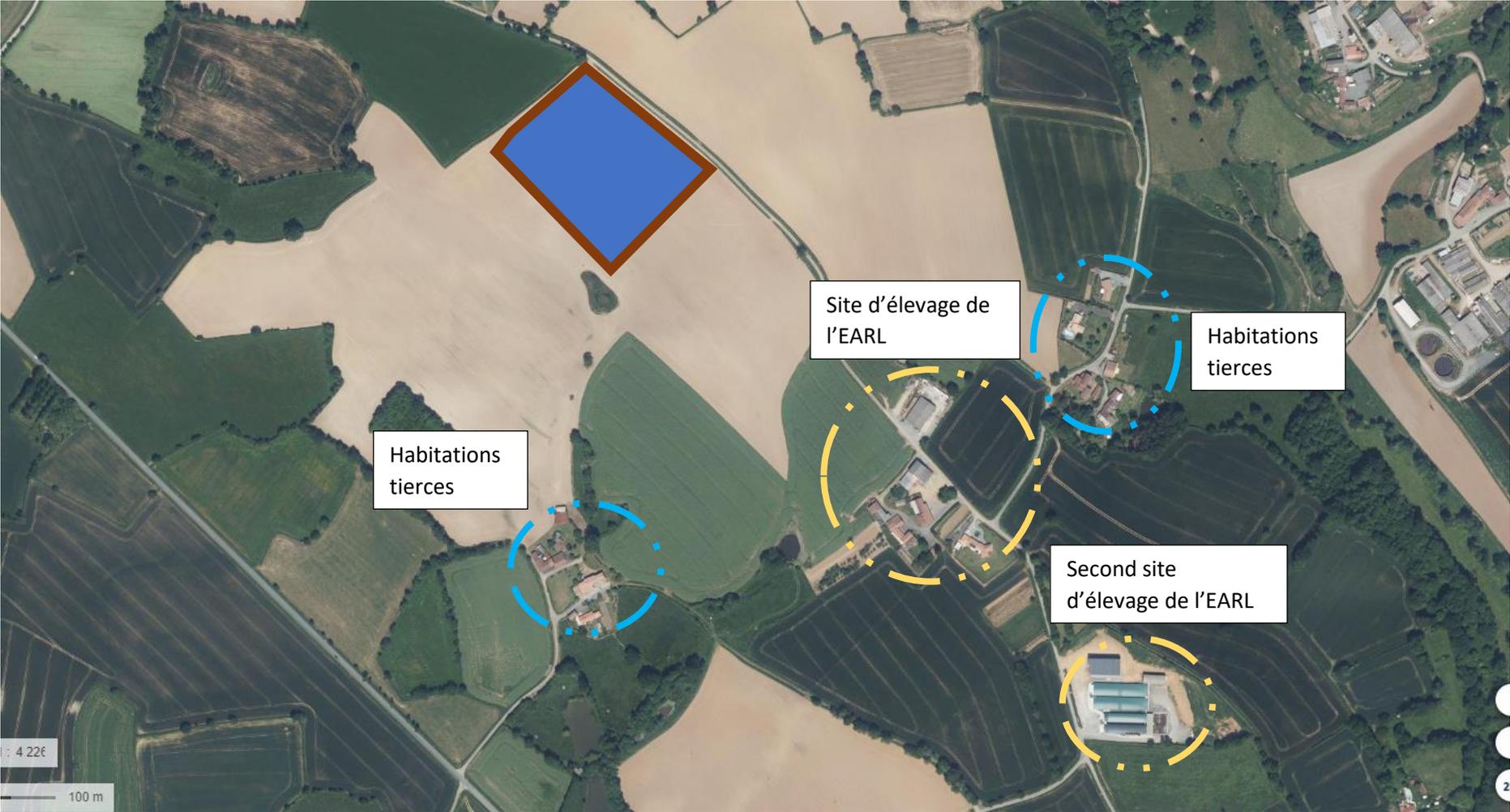




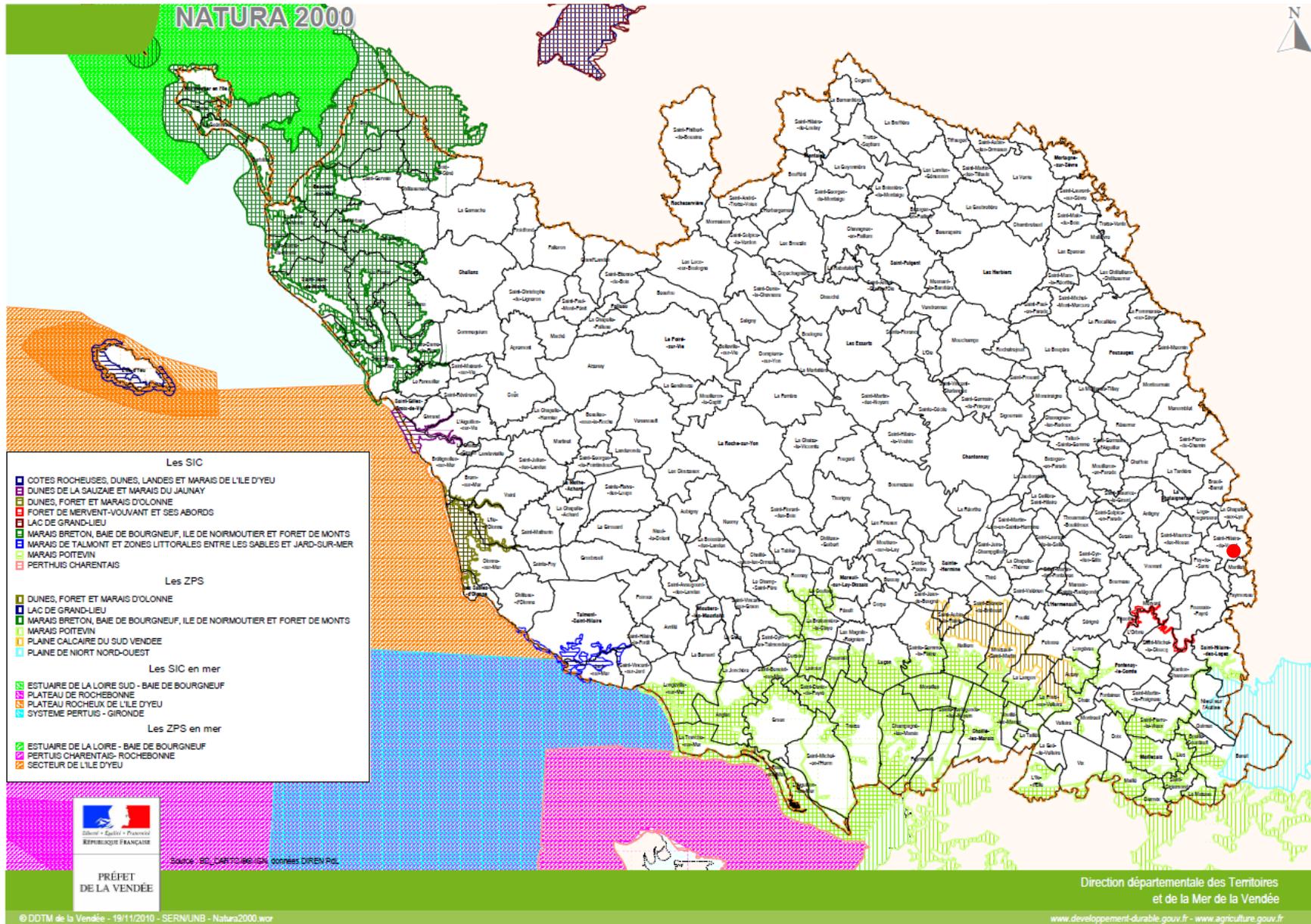
Plan du projet



Plan des abords du projet (photographie aérienne 10/05/2022) :

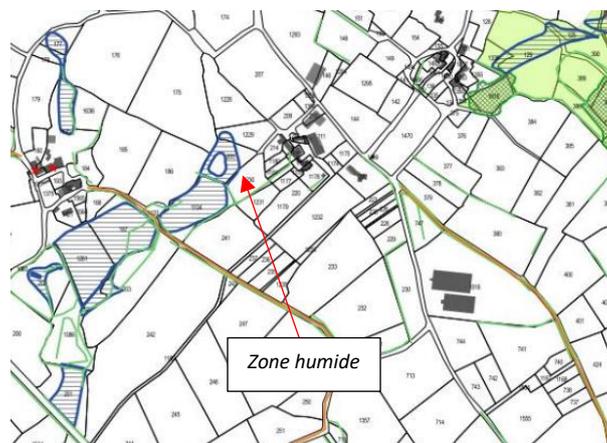


Natura 2000 :



Mesure ERC

Le projet de l'EARL L'Hommère fait l'objet de la mesure ERC, le scénario 1 représente le projet tel que l'envisageait le porteur de projet. Après étude de ce premier site il s'avère que qu'une partie de la parcelle utilisée est classée zone humide. De même que la mare englobée de ce premier projet n'est d'autre que l'origine d'un cours d'eau.



Après révision du projet son emplacement a été modifié (scénario 2) afin d'impacter aucune zone humide répertoriée ou cours d'eau. De cette façon l'impact du projet reste très limité.

Inventaire Zone humide

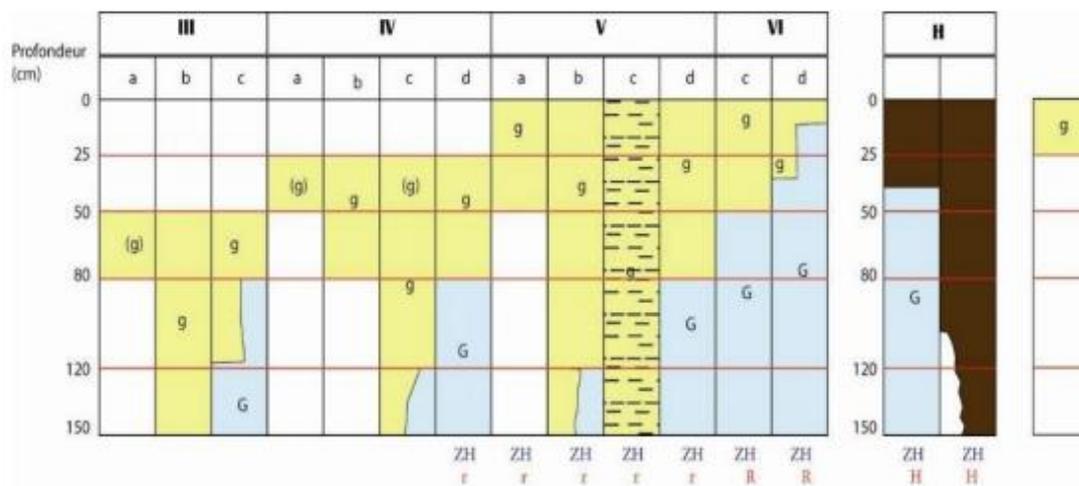
Méthodologie de l'inventaire

Critères :

Les sols évoluent de manière spécifique dans les zones humides et persistent au-delà des périodes d'engorgement des terrains, et dans une certaine mesure, de leur aménagement. Ils constituent ainsi les critères fiables du diagnostic. C'est pourquoi ils sont retenus pour délimiter des zones humides dans le cadre de l'article R.211-108 du Code de l'Environnement et l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, ainsi que pour la mise en œuvre de la rubrique 3.3.1.0. de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement.

Désormais (en lien avec l'amendement de juillet 2019), une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

A - Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques décrits dans le tableau suivant.



Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

- (g) caractère rédoxique peu marqué (pseudogley peu marqué)
- g caractère rédoxique marqué (pseudogley marqué)
- G horizon rédoxique (gley)
- H Histosols R Réductisols
- r Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)

d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

D'après le tableau présenté précédemment, les sols de zones humides correspondent :

- à tous les réductisols qui connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm de profondeur dans le sol : classes VI (c et d) du tableau ;
- aux sols caractérisés par des traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur : classes V (a, b, c, d) du tableau ;
- aux sols caractérisés par des traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits rédoxiques apparaissant entre 80 et 120 cm de profondeur : classe IV (d) du tableau

B - Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces dites hygrophiles et présentes dans « la liste des espèces indicatrices de zones humides inscrites à l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 » de la région Pays de la Loire (annexe 2.1. de l'arrêté) ;
- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats » caractéristiques de zones humides (annexe 2.2. de l'arrêté).

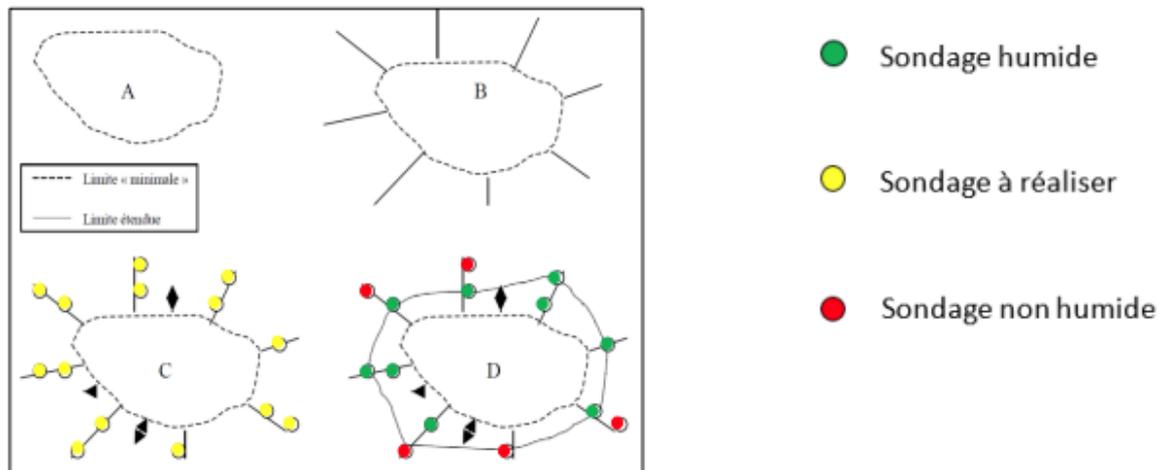
Méthodologies :

Dès que le recouvrement des espèces végétales caractéristiques est supérieur à 50 % de la surface totale et/ou un habitat caractéristique est présent (cas présent ici), une première délimitation de zone humide effective est réalisée (étape A, figure suivante)

Ensuite, deux cas peuvent se présenter :

- soit la limite de végétation est franche, et dans ce cas la végétation typique de zone humide suffit à la matérialiser (par exemple : dépressions topographiques présentes) ;
- soit la limite présente une discontinuité (pas de topographie marquée) et l'utilisation du critère pédologique est préconisée

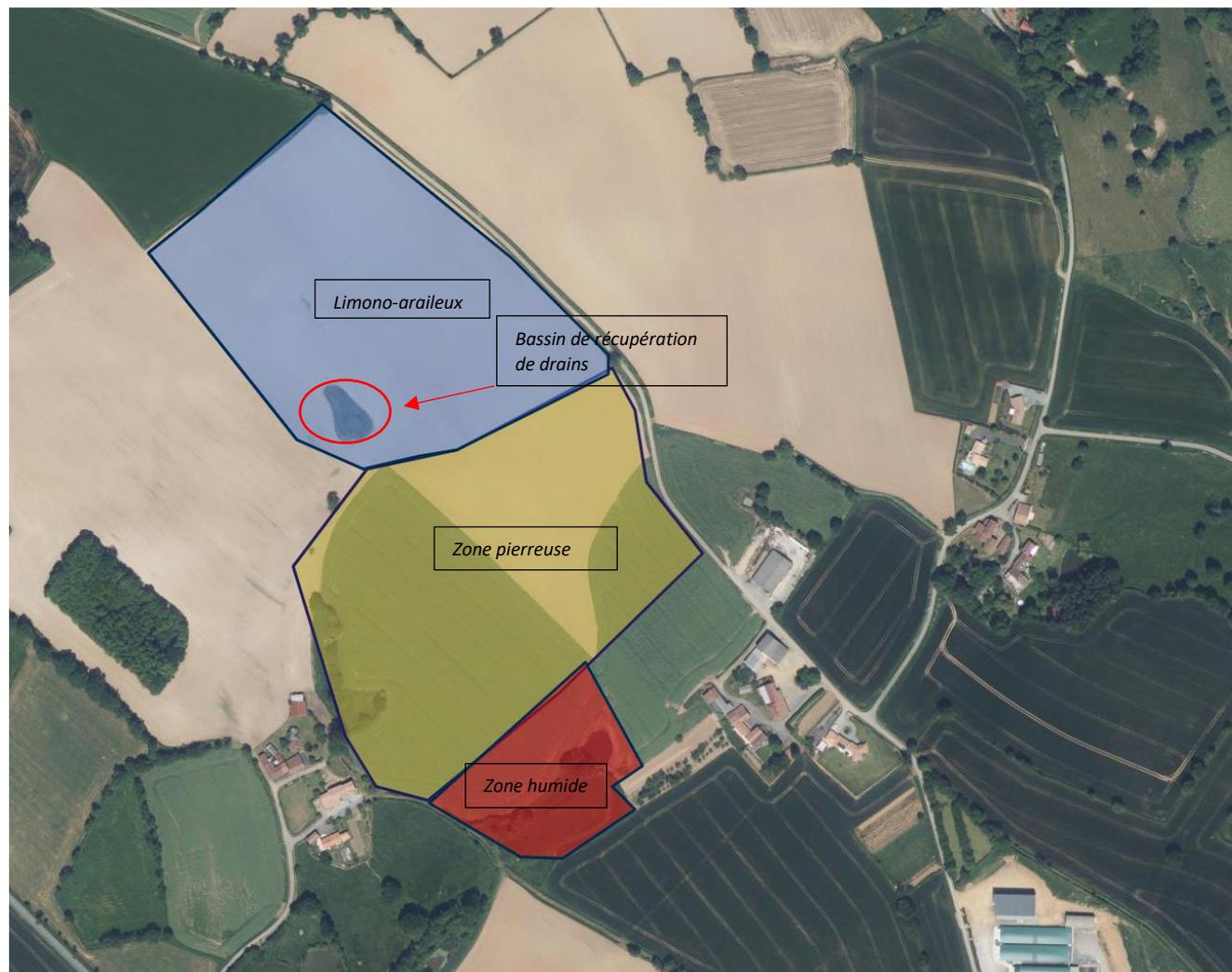
La délimitation de la zone humide effective est poursuivie par des transects établis perpendiculairement à partir de la limite minimale identifiée par le critère floristique et allant vers la zone présumée non humide (étape B, figure ci-après). Des sondages pédologiques seront établis le long de ces transects, et leur espacement varie selon la taille des sites (étape C, figure ci-après). La limite de la zone humide se situe à partir du moment où les sondages ne sont plus caractéristiques de zone humide (étape D, figure ci-après)



Prospection / détermination zone humide sur l'aire d'étude

Deux grandes zones ont été identifiées dans la zone d'étude.

Zone d'étude :

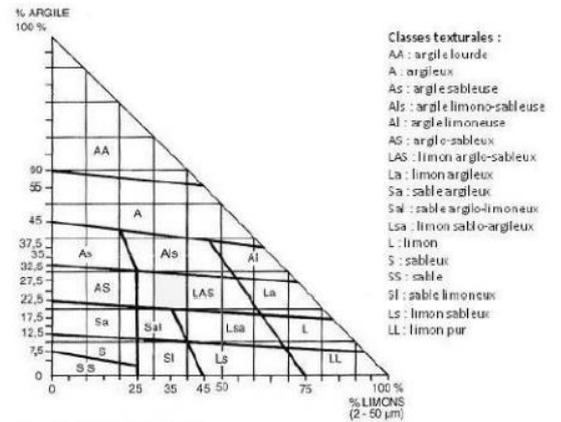


Partie en zone humide :

L'étude pédologique montre un sol argilo limoneux hydromorphe dès les premiers centimètres. Cette ne fera pas l'objet d'impact direct ou indirect.

Référentiel pédologique 2008 « Brunisol »	
Classe GEPPA	

0 cm	Horizon argilo-limoneuse AL Hydromorphie > 5%
20 cm	Humidité de surface
50 cm	Horizon argileuse grise A Hydromorphie
80 cm	Argile avec élément sableux ALS Présence altérite de schiste



Triangle du GEPPA (1963)

Source : BAIZE D., 1995. Guide pour la description des sols, INRA Editions.

* GEPPA : Groupe d'Etude pour les Problèmes de Pédologie Appliquée

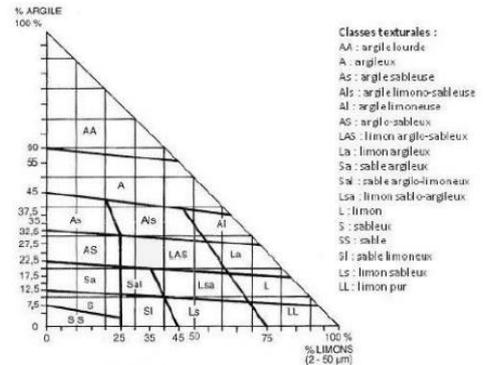


Partie pierreuse :

La parcelle présente une zone intermédiaire relativement pierreuse où l'épaisseur de sol est très faible.

Référentiel pédologique 2008 « Brunisol »	
Classe GEPPA	

0 cm	Horizon Limon argile-sableuse LAS Pas d'hydromorphie
30 cm	
50 cm	Horizon Limono sableuse LS Présence d'éléments très grossier Altérite Refus de tarière



Triangle du GEPPA (1993)

Source : BAIZE D., 1995. Guide pour la description des sols, INRA Editions.

* GEPPA : Groupe d'Etude pour les Problèmes de Pédologie Appliquée



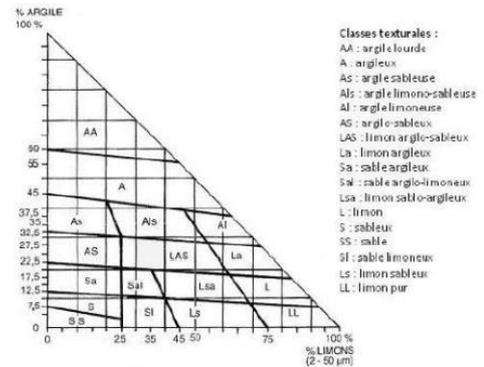


Partie Limono-argileuse :

Sur le haut de la parcelle nous retrouvons un sol plutôt limono argileux voir même argileux

Référentiel pédologique 2008 « Brunisol »	
Classe GEPPA	

0 cm	Horizon Limono argileux LA Pas d'hydromorphie
20 cm	
50 cm	Horizon argileuse grise A Pas d'hydromorphie Légère présence de sable
80 cm	Argile avec élément sableux ALS Présence d'éléments



Triangle du GEPPA (1963)

Source : BAIZE D., 1995. Guide pour la description des sols, INRA Editions.

* GEPPA : Groupe d'Etude pour les Problèmes de Pédologie Appliquée.





Expertise botanique :

L'inventaire botanique de l'aire d'étude conclu en l'absence de végétation spontanée du fait que la parcelle soit cultivée.

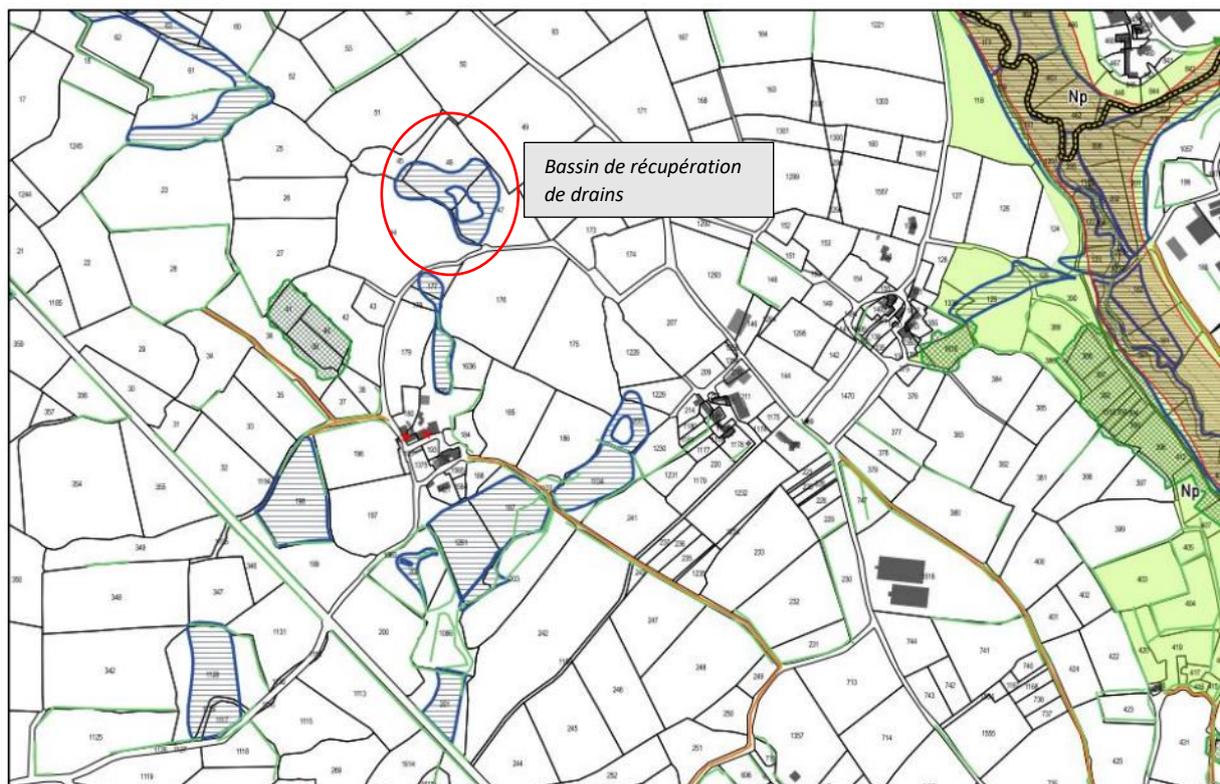
Conclusion :

La détermination des zones humides est donc conditionnée aux analyses pédologiques, du fait de l'absence de végétation spontanée sur la parcelle cultivée. Le projet d'agrandissement et déconnexion de plan d'eau ne portera donc pas atteinte directe ou indirecte aux zones humides sachant qu'aucune n'est répertorié dans l'air du projet.

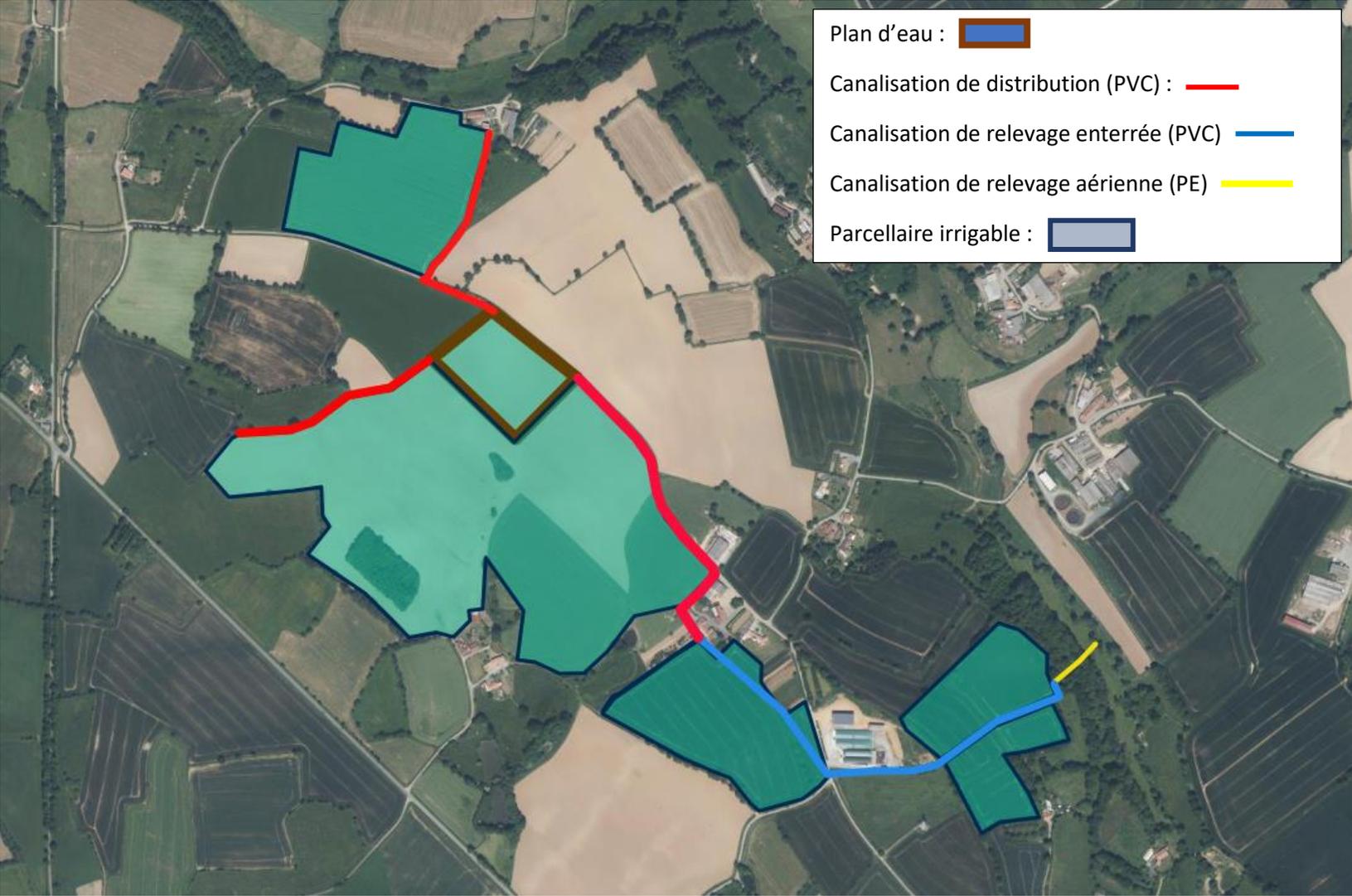
Sur la carte du SAGE le bassin de récupération des drains est classé zone humide. EN aucun cas celui-ci ne sera supprimé. L'alimentation des drains dans le bassin sera maintenue. La zone autour de ce bassin qui correspond à la zone d'expansion du bassin sera conservé et non impactée par le projet.

Le projet n'aura donc aucun impact direct ou indirect sur les zones humides et mare du site.

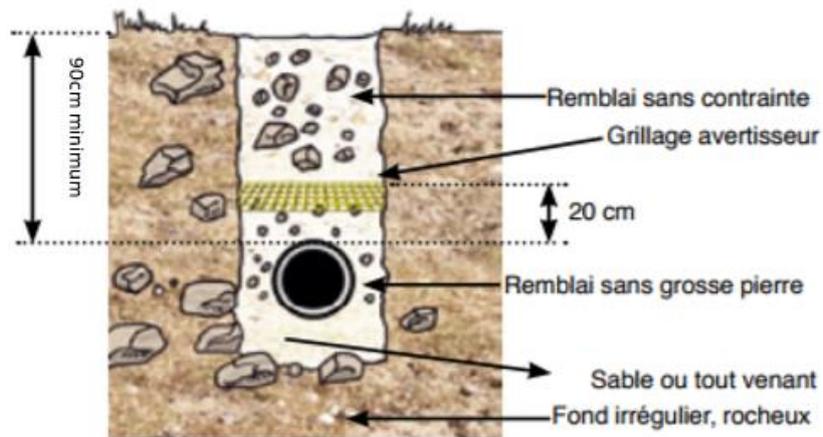
Zone humide répertorié par le SAGE Vendée



Parcelle irrigable

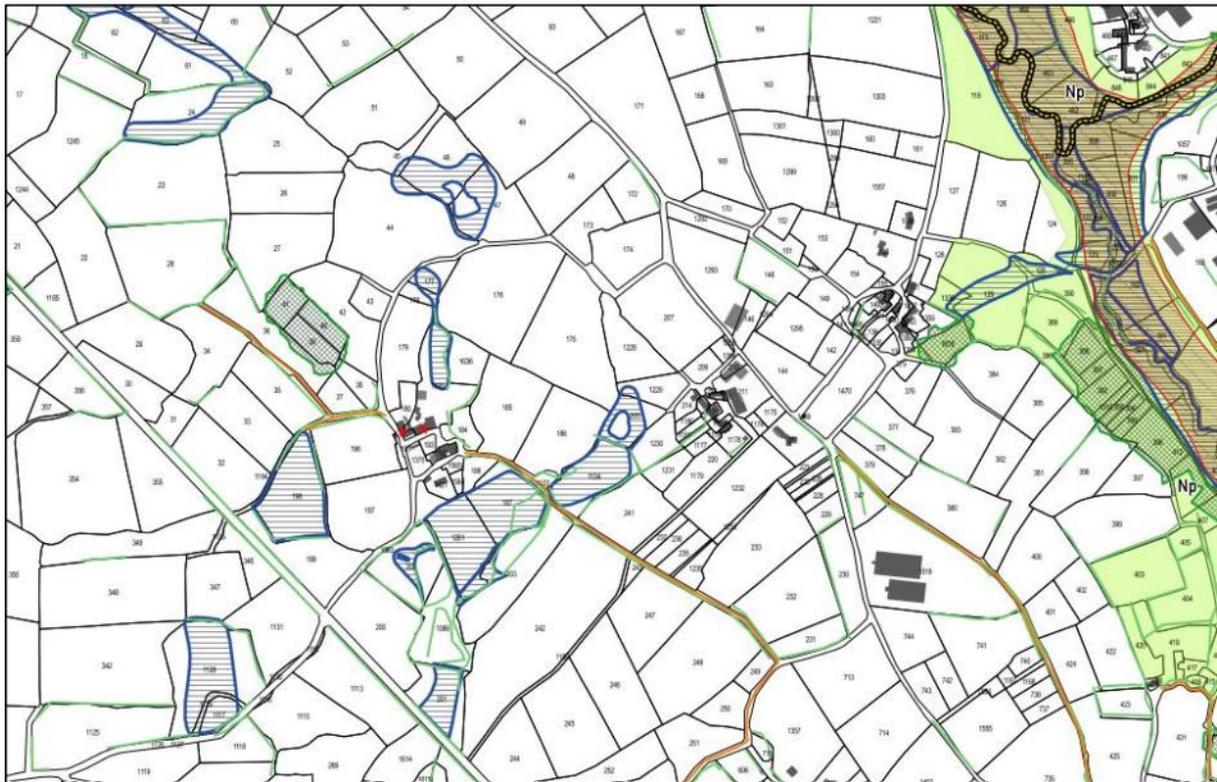


Coupe d'une canalisation :



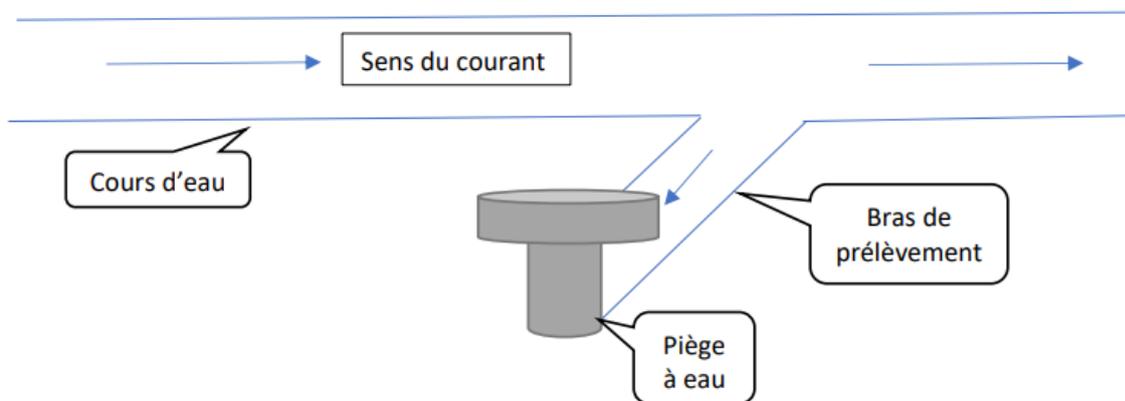
Zone humide du parcellaire irrigable :

Aucune zone humide ne se superpose aux passages de canalisations.



Ouvrage de prélèvement en cours d'eau :

Schéma de principe :



Afin de réduire au maximum l'impact du prélèvement sur le cours d'eau celui-ci ne sera pas directement effectué dans le lit mineur. Le prélèvement s'effectuera dans le Petit Lay

Bras sera créé à l'inverse du sens du courant puis le relevage se fera depuis un piège à eau.

